

Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2013/2194(INI)	Procédure terminée
Gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2014		
Sujet 2 Marché intérieur, marché unique		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	S&D COFFERATI Sergio Gaetano Rapporteur(e) fictif/fictive PPE GÁLL-PELCZ Ildikó ALDE CHATZIMARKAKIS Jorgo ECR HARBOUR Malcolm EFD SALVINI Matteo	18/06/2013
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) Affaires générales	3274	03/12/2013 19/11/2013
Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général	Commissaire BARNIER Michel	

Evénements clés			
10/10/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/11/2013	Débat au Conseil	3274	
03/12/2013	Débat au Conseil	3276	
23/01/2014	Vote en commission		
30/01/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0066/2014	Résumé
25/02/2014	Résultat du vote au parlement		
25/02/2014	Débat en plénière		

25/02/2014	Décision du Parlement	T7-0130/2014	Résumé
25/02/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2194(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/7/13815

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE521.613	16/10/2013	EP	
Amendements déposés en commission		PE524.583	26/11/2013	EP	
Amendements déposés en commission		PE524.872	16/12/2013	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0066/2014	30/01/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0130/2014	25/02/2014	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2014)447	22/07/2014	EC	

Gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2014

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté le rapport d'initiative de Sergio Gaetano COFFERATI (S&D, IT) sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2014.

Le semestre européen : le rapport invite une nouvelle fois la Commission à renforcer la gouvernance du marché unique par la mise en place, en tant que pilier spécifique du semestre européen, d'un cycle de gouvernance annuel du marché unique. Cela devrait inclure : i) le tableau d'affichage du marché intérieur, ii) un rapport annuel sur l'intégration du marché unique accompagnant l'examen annuel de la croissance, iii) des lignes directrices établies par le Conseil européen à l'intention des États membres, iv) des plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre les orientations relatives au marché unique et des recommandations propres à chaque pays.

Les députés invitent par ailleurs la Commission à tenir compte des secteurs clés de croissance à savoir les secteurs des services, de l'énergie et des transports et le marché unique numérique ainsi que des mesures prévues par les Actes pour le marché unique I et II. Ils soulignent la nécessité de définir le marché unique comme étant le troisième pilier du semestre européen en vue de couvrir un ensemble bien délimité de priorités liées à l'économie réelle.

Bien qu'ils saluent le [rapport de la Commission sur l'intégration du marché unique de 2014](#), les députés estiment néanmoins qu'une évaluation qualitative de l'efficacité des mesures adoptées fait encore défaut dans le rapport. Ils demandent l'établissement, dans le cadre du pilier du semestre européen consacré au marché unique, d'un instrument analytique permettant de mesurer l'intégration du marché unique par rapport aux recommandations propres à chaque pays, qui viendrait compléter le tableau d'affichage du marché intérieur.

Les prochaines recommandations par pays du cycle 2014 du semestre européen devraient refléter de façon plus marquée et plus stricte que celles de 2013 les conclusions du rapport sur l'intégration du marché unique.

Secteurs clés : le rapport considère que les secteurs clés définis par la Commission services, services financiers, transports, énergie et marché numérique restent déterminants pour une pleine intégration du marché unique.

Par ailleurs, la relance d'une politique industrielle cohérente et intégrée, centrée sur ces secteurs, devrait comporter des mesures visant à renforcer la protection des droits des citoyens y compris ceux des consommateurs et des travailleurs ainsi qu'un modèle de compétitivité fondé sur la connaissance et l'innovation à l'aide d'incitations de l'Union destinées à encourager les investissements et l'accès aux financements, la recherche et le développement et l'octroi d'un soutien à l'enseignement supérieur.

Les députés enjoignent la Commission de développer une véritable politique industrielle européenne, qui devrait comprendre l'application des règles du marché unique, une stratégie globale applicable à la dimension externe du marché unique, et en particulier une politique systématique de protection des consommateurs et un meilleur accès au capital et aux infrastructures. Ils soulignent le besoin d'initiatives supplémentaires dans plusieurs domaines, notamment pour améliorer l'accès des PME au financement, permettant de surmonter la

fragmentation des services du marché financier de détail, pour rendre totalement effective la libre circulation des citoyens, et pour permettre une transposition adéquate de la législation sur les marchés publics et les concessions et des nouvelles dispositions relatives aux qualifications professionnelles.

La Commission est invitée à présenter :

- un plan d'action détaillé contenant des mesures visant à réaliser un marché unique de l'énergie pleinement intégré et interconnecté ;
- une politique pour un marché unique numérique qui renforce la compétitivité, l'efficacité transfrontalière et la transparence des services en ligne en Europe en assurant un haut niveau d'accessibilité et de protection des consommateurs.

Instruments de gouvernance : les députés accueillent favorablement la mise en ligne du tableau d'affichage du marché unique. Ils estiment, cependant, que des statistiques purement quantitatives sont insuffisantes et qu'il est nécessaire de se concentrer sur la qualité de la mise en œuvre de la législation au sein des États membres, sur la base d'indicateurs clés spécifiques pour les secteurs du marché unique qui sont établis au niveau européen.

Le rapport se félicite de l'amélioration du niveau du déficit moyen de transposition, qui n'est plus désormais que de 0,6%, mais déplore la durée moyenne des procédures d'infraction, en particulier le fait que les affaires portant sur les services durent le plus longtemps (49,8 mois en moyenne).

Enfin, il se félicite du "mois du marché unique" qui a réuni, entre le 23 septembre et le 23 octobre 2013, des citoyens de toute l'Europe, des décideurs, des experts et des responsables politiques de l'Union. Les députés demandent à la Commission de faire le bilan des préoccupations et des suggestions émises par les participants.

Gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2014

Le Parlement européen a adopté par 607 voix pour, 64 contre et 9 abstentions, une résolution sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2014.

Intégrer le marché unique dans le processus du Semestre européen : le Parlement a invité une nouvelle fois la Commission à renforcer la gouvernance du marché unique par la mise en place, en tant que pilier spécifique du semestre européen, d'un cycle de gouvernance annuel du marché unique. Cela devrait inclure :

- le tableau d'affichage du marché intérieur,
- un rapport annuel sur l'intégration du marché unique accompagnant l'examen annuel de la croissance,
- des lignes directrices établies par le Conseil européen à l'intention des États membres,
- des plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre les orientations relatives au marché unique et des recommandations propres à chaque pays.

Le marché unique devrait être défini comme étant le troisième pilier du semestre européen en vue de couvrir un ensemble bien délimité de priorités liées à l'économie réelle.

Tout en saluant le [rapport de la Commission sur l'intégration du marché unique de 2014](#), les députés ont noté qu'une évaluation qualitative de l'efficacité des mesures adoptées faisait encore défaut dans le rapport. Ils ont demandé l'établissement, dans le cadre du pilier du semestre européen consacré au marché unique, d'un instrument analytique permettant de mesurer l'intégration du marché unique par rapport aux recommandations propres à chaque pays, qui viendrait compléter le tableau d'affichage du marché intérieur.

Les prochaines recommandations par pays du cycle 2014 du semestre européen devraient refléter de façon plus marquée et plus stricte que celles de 2013 les conclusions du rapport sur l'intégration du marché unique.

Le Parlement a appelé à renforcer la coordination et la cohérence transversales dans la préparation des propositions législatives revêtant de l'importance pour le marché unique. Les nouvelles propositions devraient être précédées de vastes consultations et devraient inclure une évaluation de leurs répercussions sur les PME ainsi que des effets de la législation sur les perspectives de croissance et la compétitivité de l'Europe.

Davantage de mesures dans les secteurs clés : le Parlement est davis que les secteurs clés définis par la Commission - services, services financiers, transports, énergie et marché numérique - restent déterminants pour une pleine intégration du marché unique.

Par ailleurs, la relance d'une politique industrielle cohérente et intégrée, centrée sur ces secteurs, devrait comporter des mesures visant à renforcer la protection des droits des citoyens - y compris ceux des consommateurs et des travailleurs - ainsi qu'un modèle de compétitivité fondé sur la connaissance et l'innovation à l'aide d'incitations de l'Union destinées à encourager les investissements et l'accès aux financements, la recherche et le développement et l'octroi d'un soutien à l'enseignement supérieur.

Les députés ont appelé la Commission à développer une véritable politique industrielle européenne, qui devrait comprendre l'application des règles du marché unique, une stratégie globale applicable à la dimension externe du marché unique, et en particulier une politique systématique de protection des consommateurs et un meilleur accès au capital et aux infrastructures.

Le besoin d'initiatives supplémentaires dans plusieurs domaines a été souligné, notamment pour améliorer l'accès des PME au financement, surmonter la fragmentation des services du marché financier de détail, rendre totalement effective la libre circulation des citoyens et des travailleurs, et garantir la santé et la sécurité des consommateurs. Les députés ont plaidé pour une mise en œuvre rapide des nouvelles dispositions relatives à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et insisté sur la transposition de la législation sur les marchés publics et les concessions.

La Commission a été invitée à présenter :

- un plan d'action détaillé contenant des mesures visant à réaliser un marché unique de l'énergie pleinement intégré et interconnecté ;
- une politique pour un marché unique numérique qui renforce la compétitivité, l'efficacité transfrontalière et la transparence des services en ligne en Europe en assurant un haut niveau d'accessibilité et de protection des consommateurs.

Instruments de gouvernance : les députés ont salué la mise en ligne du tableau d'affichage du marché unique. Toutefois, ils ont estimé que

des statistiques purement quantitatives étaient insuffisantes et jugé nécessaire de se concentrer sur la qualité de la mise en œuvre de la législation au sein des États membres, sur la base d'indicateurs clés spécifiques pour les secteurs du marché unique qui sont établis au niveau européen.

Le Parlement s'est félicité de l'amélioration du niveau du déficit moyen de transposition, qui n'est plus désormais que de 0,6%, mais a déploré la durée moyenne des procédures d'infraction, en particulier le fait que les affaires portant sur les services durent le plus longtemps (49,8 mois en moyenne).

Enfin, il s'est félicité du « mois du marché unique » qui a réuni, entre le 23 septembre et le 23 octobre 2013, des citoyens de toute l'Europe, des décideurs, des experts et des responsables politiques de l'Union. Les députés demandent à la Commission de faire le bilan des préoccupations et des suggestions émises par les participants.